

RÉSUMÉ SNS

06.22

Élaboré par Mr Qarbach Oussama

Objectif de la loi cadre 06/22

élaboration d'un cadre juridique pour les objectifs fondamentaux du système de santé national et sa réorganisation, selon une **approche participative**, basée sur l'**implication collective** et responsable de l'**État et des autres acteurs concernés**.

En vue de la

Restructuration du système selon une vision prospective à long terme

basée sur

une politique de santé préventive efficiente

une offre de soins équitable et équilibrée dans les différentes régions du Royaume,

Selon la loi cadre 06.22

Système nationale de santé

Ensemble des **institutions** des **organismes**, des **actions** et des **ressources** y affectées intervenant dans le domaine de la protection de la santé aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, aux niveaux national et régional et qui **sont organisés** pour la **réalisation des objectifs de l'état dans le domaine de la santé**

établissements de santé

les divers établissements privés ou publique, quel que soit le régime juridique, organisés dans le but de contribuer à l'offre de soins

Elle assurent des prestations de

prévention

soins et
de réadaptation

diagnostic

Les devoirs des Établissements de santé

Les établissements de santé doivent respecter:

- Les droits fondamentaux de la personne humaine
- Les normes de sécurité des patients
- Les normes de sécurité des personnes qui travaillent dans les établissements de santé
- Les normes de sécurité des installations, des équipements
- Les règles d'éthique et de déontologie applicables à chaque profession
- Les normes et standards de qualité
- Les règles d'hygiène et de salubrité
- Les règles de bonne pratique clinique

Les objectifs de l'état dans le domaine de la santé {10}

- 1} **Faciliter l'accès** de la population **aux prestations de santé** et améliorer la qualité de ces prestations
- 2} Garantir une **répartition** équilibrée et **équitable de l'offre de soins** sur l'ensemble du territoire national
- 3} Asseoir la **territorialisation de l'offre de soins** dans le secteur public et **améliorer sa gouvernance** à travers la **création de groupements sanitaires territoriaux**
- 4} Garantir la **souveraineté en matière de médicaments** ainsi que la disponibilité, la sécurité et la qualité des médicaments et des produits de santé
- 5} **Développer** et perfectionner **les moyens** de détection et **de prévention contre les risques menaçant la santé**
- 6} **Réorganiser le parcours de soins et digitaliser le système de santé**
- 7} **Renforcer l'encadrement sanitaire** en vue d'**atteindre les normes de l'OMS** dans ce domaine 1.6 -> 4.51 pour 1000
- 8} **Valoriser et mettre à niveau les ressources humaines** travaillant dans le domaine de la santé à travers la mise en place d'une fonction sanitaire qui prend en considération les spécificités des fonctions et des professions du secteur
- 9} Mettre en oeuvre les mécanismes de **partenariat**, de coopération et de complémentarité entre les **secteurs public et privé**
- 10} **Encourager la recherche scientifique et l'innovation dans le domaine de la santé.**

Principes du système national de santé { 8 }

L'**égalité d'accès aux soins** et aux prestations de santé

La **continuité des prestations de santé**

La **bonne gouvernance**

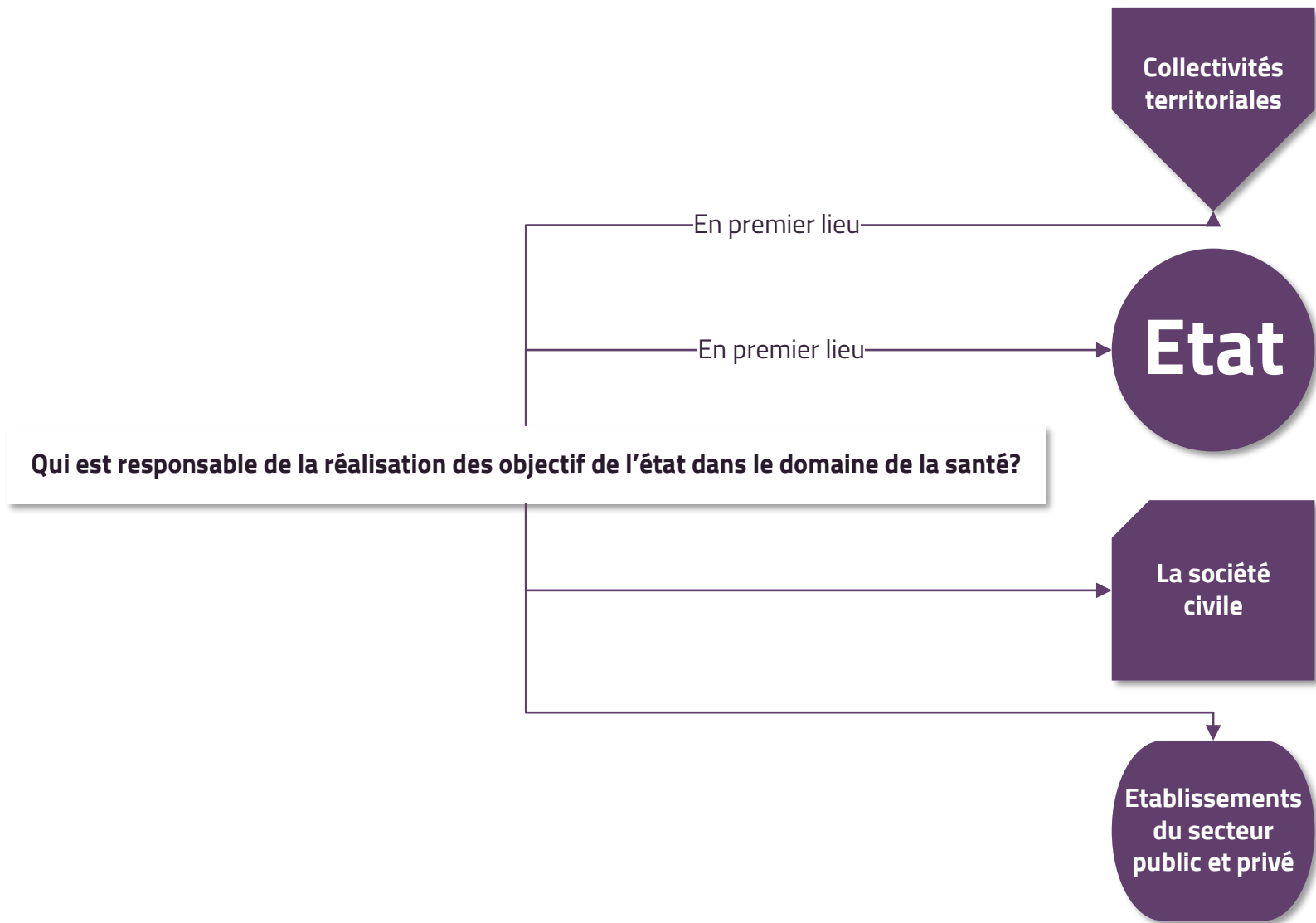
La **mutualisation des moyens**

l'**équité** et l'équilibre dans la **répartition spatiale des ressources, des structures et des prestations de santé** sur l'ensemble du territoire national

l'**adoption de l'approche genre** dans l'élaboration des politiques, des programmes et des stratégies de santé

La gestion basée sur les résultats et la corrélation entre la responsabilité et la **reddition des comptes**

La **mobilisation** de l'ensemble des citoyennes et citoyens, des institutions, des organismes relevant des secteurs public et privé ainsi que des associations de la société civile et leur implication dans l'**exécution de la politique de l'Etat relative à la prévention des épidémies, des maladies et des autres risques sanitaires**, et celle relative aux programmes visant l'amélioration de la situation sanitaire de la population et la disponibilité des soins de santé de base



La Responsabilité / devoirs de l'état en matière de santé

Information de la population sur les risques sanitaires et sur les comportements et les mesures de précaution à adopter pour les prévenir



la protection de la santé et l'accès aux soins de santé appropriés disponibles



la garantie de la **protection de l'intégrité physique et morale** des personnes



Le **respect du droit du patient** à l'**information relative à sa maladie** et la modalité de sa prise en charge



La **lutte contre** toute forme de **discrimination ou de stigmatisation** qu'une personne peut subir en raison de sa maladie, de son handicap ou de ses caractéristiques génétiques et ce, avec la contribution des organisations professionnelles et des associations oeuvrant dans le domaine de la santé.



assurer la disponibilité du sang et de ses dérivés, par tous les moyens possibles, en veillant à garantir la sécurité et la qualité de ces produits

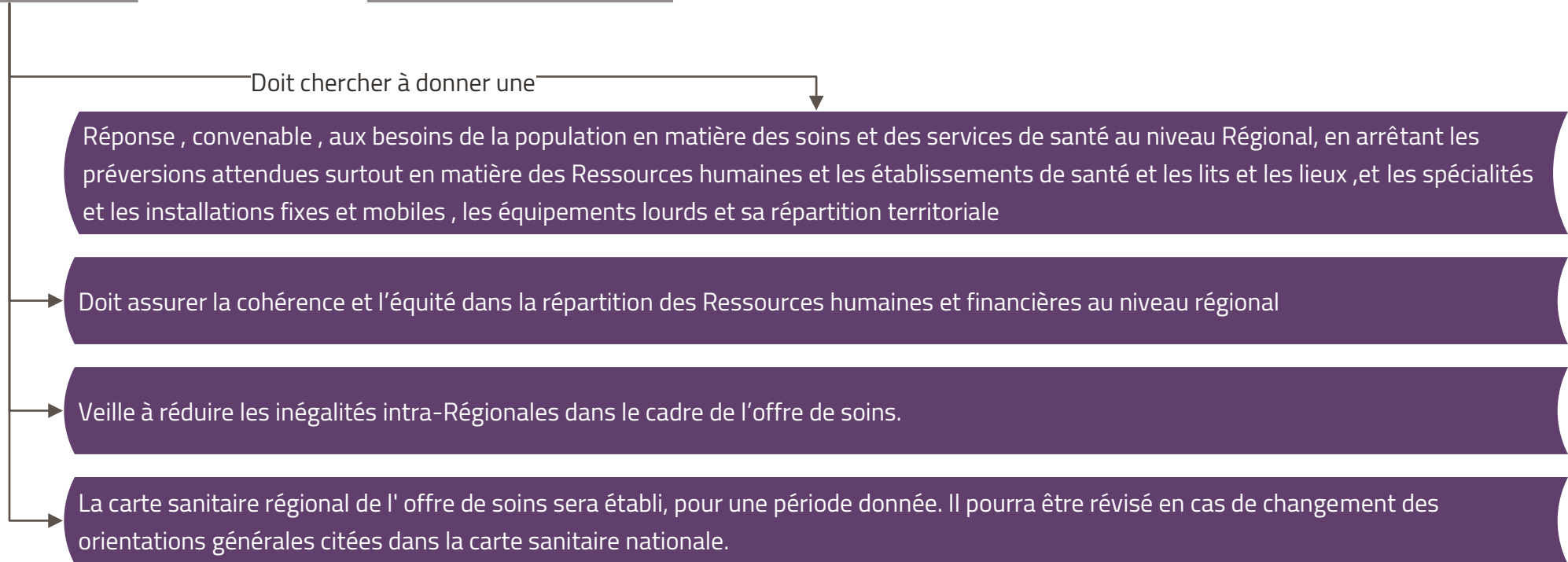
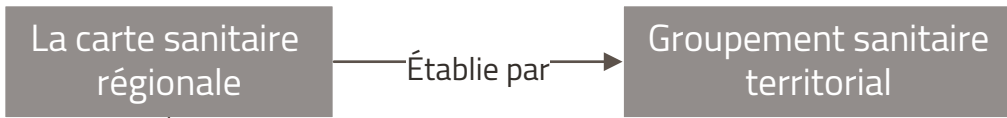


la fixation des règles de sécurité et de qualité en matière de fabrication, d'importation, d'exportation, de distribution et de dispensation des médicaments

la fixation des conditions de sécurité des produits pharmaceutiques non-médicamenteux et des dispositifs médicaux

encourager et développer la recherche scientifique dans le domaine du médicament et des sciences médicales et sanitaires.

renforcement du développement d'une industrie pharmaceutique locale et à l'encouragement du développement des médicaments génériques



ORGANES DE GESTION ET DE GOUVERNANCE

Haute Autorité de Santé

Elle est chargée de:

- l'encadrement technique de l'assurance maladie obligatoire de base.(remplace ANAM)
- l'évaluation de la qualité des prestations des établissements de santé.
- donner son avis sur les politiques publics dans le domaine de la santé

Groupements sanitaires territoriaux

Ils sont chargés de:

- la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine de la santé.

Chaque groupement comprend tous les établissements de santé relevant du secteur public situés dans son ressort territorial

Etablissement chargé des médicaments

Etablissement chargé du sang et dérivés

**Bon
Courage**